



EHPAD
LES FLEURS
DE GAMBETTA



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD «Les Fleurs de Gambetta».

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

L'ensemble de l'équipe s'attache à faire de cet établissement un lieu de vie, dans un cadre hôtelier de qualité, où chacun peut évoluer à son rythme et selon ses besoins. Ce livret vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées ; il facilitera votre séjour.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour vous accompagner,

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Nawel Merault
Directrice

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.



Table des matières

I.	Présentation de l'établissement.....	3
1.	Un cadre de vie privilégié	3
2.	Les instances de direction.....	4
3.	Des valeurs fortes	4
4.	L'EHPAD	4
5.	L'organigramme	5
II.	Votre accompagnement au quotidien.....	5
1.	Une équipe à votre écoute	5
2.	Une vie sociale dynamique.....	8
3.	Une vie citoyenne préservée	10
III.	Votre confort	12
1.	Des locaux adaptés et individualisés	12
2.	Une restauration de qualité.....	16
3.	Les autres services proposés	18
IV.	Vos modalités d'admission	19



I. Présentation de l'établissement

1. Un cadre de vie privilégié

L'établissement «*Les Fleurs de Gambetta*», d'une capacité de 68 lits en hébergement permanent est l'un des premiers établissements gérés par l'AASSA (Association d'Action Sanitaire Sociale d'Aquitaine). Cette association fondée en 1971 a développé et pérennisé son activité autour de valeurs professionnelles, humaines et sociales. Afin de maintenir ce mode associatif et consolider la gestion non lucrative, l'AASSA, à compter du 1^{er} janvier 2017, à transférer ses activités à la Fondation BOCKÉ, fondation reconnue d'utilité publique.

L'EHPAD s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Ainsi-vous est donné la possibilité de vivre en collectivité avec des conditions de vie adaptées, dans un espace protégé et respectueux de l'âge, du degré d'autonomie, des pathologies, tout en respectant vos souhaits et vos habitudes de vie.

Sa localisation en plein cœur du quartier Saint Amand à Bordeaux Caudéran, permet l'accès aux commerces. La proximité du centre, de l'AGJA et des écoles favorisent le maintien d'une vie sociale et familiale, ainsi que le développement d'échanges intergénérationnels.

Autant de facteurs permettent à l'EHPAD «*Les Fleurs de Gambetta*» d'être solidement ancré dans son environnement, reconnu et ouvert sur l'extérieur, tout en offrant un cadre de vie tranquille et reposant.

L'EHPAD est un établissement privé à but non lucratif, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.



2. Les instances de direction

La Fondation BOCKÉ est administrée par un Conseil d'Administration qui définit la politique générale de l'établissement.

Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation dans différentes circonstances.

3. Des valeurs fortes

A la Fondation BOCKÉ, l'EHPAD est considéré comme un lieu de vie destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes que la dépendance rend vulnérables.

Nous veillons ainsi particulièrement tout au long du séjour à respecter les principes suivants :

- Le respect de l'intimité et de la dignité de chacun ;
- Le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés ;
- La stimulation de l'autonomie restante : «accompagner mais ne pas faire à la place de»;
- L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Un projet d'établissement définit les objectifs généraux.

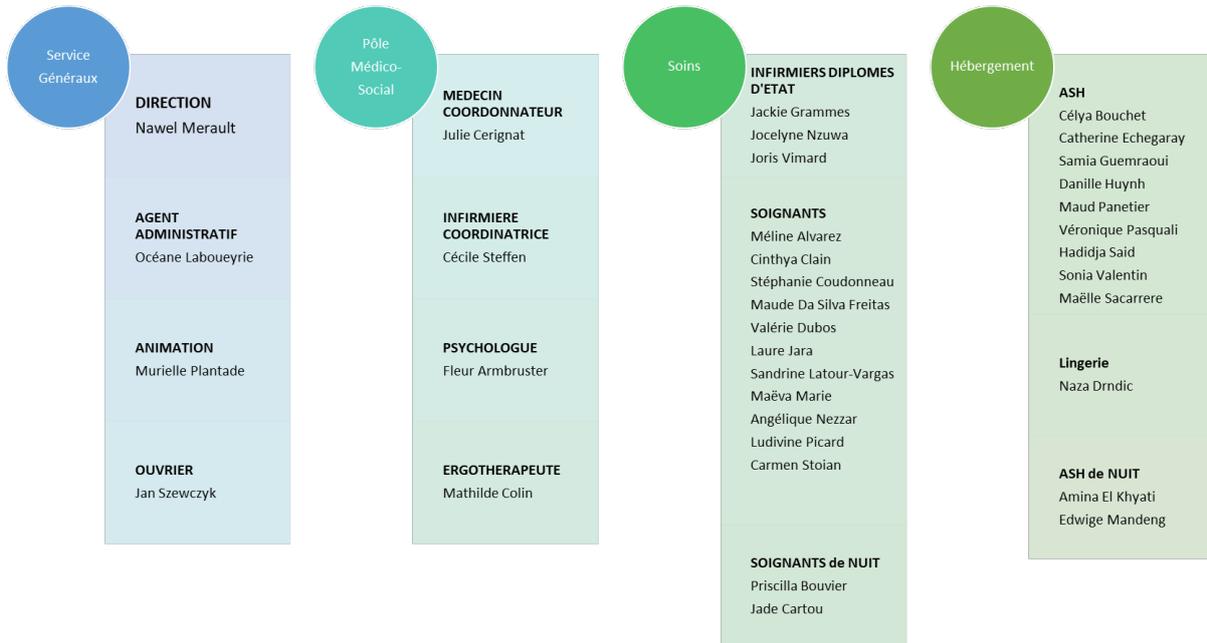
4. L'EHPAD

L'établissement a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut être accueilli dans un espace qui lui convient, lui assurant sécurité et liberté.





5. L'organigramme



II. Votre accompagnement au quotidien

L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre à vos attentes.

Dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Nous pourrons ainsi prendre en compte vos souhaits et besoins, et faire en sorte de nous y adapter au mieux.

1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'EHPAD reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant



et tout autre intervenant extérieur (kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste, coiffeur, etc...) qui passera vous voir autant que de besoin.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire qui réunit des compétences multiples.

- **L'infirmière coordinatrice**

Présente à temps plein, L'IDEC assure votre suivi et votre accompagnement au quotidien, en intégrant les différentes composantes du soin. Rattachée à la direction et en collaboration avec le médecin coordonnateur, l'IDEC joue un rôle d'intermédiaire entre votre médecin traitant et le pharmacien et l'équipe d'intervention dont elle coordonne et contrôle les activités. L'IDEC assure également la bonne transmission des informations et la bonne tenue des dossiers médicaux et participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au développement du projet d'établissement.

- **Le médecin coordonnateur**

Présent à mi-temps au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il pourra travailler en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il sera attentif à votre traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera, avec cette équipe, à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.

- **L'équipe soignante**

L'équipe soignante réalise les soins nécessaires. Elle assure, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

Les infirmiers sont garants pour chaque résident de la programmation des soins. Ils accompagnent chaque résident et son entourage.

Cette équipe encadrent également les aides-soignants, aide-médico-psychologiques, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens.

Un service de nuit est assuré par une aide-soignante et un agent de service hôtelier.

Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.



- **L'ergothérapeute**

Présente à temps partiel à raison de deux jours par semaine, elle a pour mission d'améliorer et maintenir votre autonomie et mettre en œuvre des actions de réadaptation, de prévention, de confort et de sécurité. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe soignante.

- **La psychologue**

Également présente à temps partiel, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours. Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés. Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

- **Les agents du service hôtelier**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privés que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de votre linge. Ils sont à votre écoute et participent également à votre projet d'accompagnement personnalisé.

- **Les cuisiniers**

L'équipe de cuisine exerce des fonctions d'élaboration et de confection des menus en collaboration avec l'infirmier et le médecin coordonnateur. Il contribue à maintenir une qualité de présentation et de service hôtelier conforme au projet d'établissement.

- **L'agent administratif**

L'agent administratif réalise différentes démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et est garant de l'accueil au sein de la structure.

- **L'animatrice**

Elle contribue à l'accueil des résidents et au maintien de leur bien-être. Elle développe les échanges et les rencontres et favorise toute forme d'expression des personnes accueillies. Elle participe à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et favorise la dimension citoyenne des résidents.



- **Les autres intervenants paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicure, podologue, kinésithérapeute, dentiste...), qui disposent de locaux adaptés pour assurer leurs prestations auprès de vous.

2. Une vie sociale dynamique

«Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années»

Citation de Jacques Salomé

L'EHPAD «*Les Fleurs de Gambetta*» est avant tout un lieu de vie, où chacun peut continuer à faire ce qu'il aime et participer à la vie citoyenne. De nombreux espaces favorisent cette vie sociale au sein de l'établissement.

Les échanges intergénérationnels et inter établissements, les différentes activités et projets contribuent à ce maintien du lien social.

Le maintien du lien social est l'œuvre de tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de la résidence.

Pour ce faire et «en guide», l'animatrice est présente à temps plein du lundi au vendredi et vous propose des animations, des ateliers, des sorties en étant à l'écoute de vos propositions.

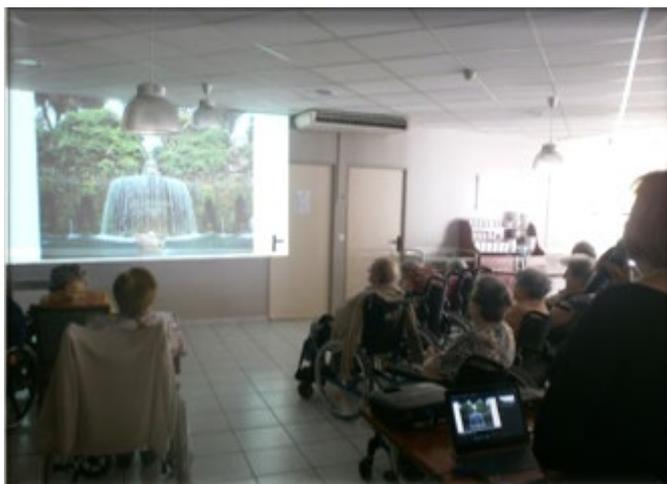
Le programme des animations est affiché chaque semaine.

- **Des animations adaptées aux goûts de chacun**

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.



- **Les ateliers, les jeux**



Un certain nombre d'activités vous seront proposées, aussi bien pour vous divertir que pour favoriser la stimulation cognitive. La participation de chacun est recherchée mais votre volonté d'y participer reste la priorité. Ces ateliers peuvent être menés par l'animatrice ou la psychologue selon les cas.

Vous aurez ainsi la possibilité de poursuivre la pratique de vos loisirs ou d'en découvrir de nouveaux : lecture, tricot, jardinage, chant, jeux de société...

Des activités physiques adaptées pourront également vous être proposées ; de la gymnastique douce vous permettra d'entretenir vos capacités physiques.



- **Les manifestations**

Des manifestations festives sont organisées au sein de l'établissement, certaines avec vos familles, afin de marquer les événements du calendrier.



- **Les sorties**

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel sont organisées.

- **La participation des familles**

Les familles qui souhaitent participer aux événements institutionnels en lien avec l'animatrice sont les bienvenues et doivent se rapprocher de cette dernière.



- **Les partenariats**

La résidence est un établissement ouvert sur l'extérieur. Nous accueillons régulièrement au sein de la structure différents partenaires : associations culturelles, école de musique... Des activités intergénérationnelles sont organisées régulièrement.

- **Les invitations**

Vous pouvez à tout moment inviter familles et amis durant toute la journée. Pour toute invitation à un repas, pensez à prévenir l'établissement quelques jours avant. Le prix du repas accompagnant est affiché à l'entrée de l'établissement.

3. Une vie citoyenne préservée

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.



- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel ; l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans.

- **La commission restauration**

Elle se réunit deux fois par an et regroupe des résidents en présence du cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

- **La commission animation**

Sur le même principe, une commission animation se réunit deux fois par an également en présence des résidents et de l'animatrice.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et d'entendre les propositions et souhaits de chacun.

- **Une mesure permanente de votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations... seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques.

- **Accessibilité aux informations de santé**

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant sous forme de consultation ou de communication. Toute demande de transmission de dossier médical doit faire l'objet d'un courrier à l'attention de la direction de l'établissement et du médecin coordonnateur.



- **Vos directives anticipées**

Toute personne majeure et en capacité d'exprimer ses choix et volontés de façon éclairée peut si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées indiquent vos souhaits concernant les conduites à tenir.

Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment. Si vous souhaitez les rendre accessibles à votre médecin : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez remises.

Si vous le souhaitez le médecin coordonnateur et la psychologue pourront vous accompagner dans cette démarche.

- **Désignation d'une personne de confiance**

La loi du 4 mars 2012 stipule que toute personne majeure et en capacité d'exprimer ses choix et volontés de façon éclairée peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. La personne de confiance accompagne dans les démarches et assiste aux entretiens médicaux afin d'apporter son aide dans les prises de décisions.

Si vous le souhaitez, cette désignation peut s'effectuer en début de séjour auprès de la direction et de la psychologue.

III. Votre confort

1. Des locaux adaptés et individualisés

Le bâtiment est divisé en 3 zones géographiques :



Les Hortensias



Les Rosiers



Les Lilas

Les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes. Un ascenseur et un escalier permettent d'accéder au 1^{er} étage. Les couloirs sont larges et facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite. Une signalétique permet à chacun de se repérer.



➤ Des lieux de rencontre

Au-delà des locaux techniques nécessaires au fonctionnement, de nombreux espaces communs et la convivialité des lieux favorisent la vie sociale de chacun.

Les locaux sont répartis de la façon suivante :

• Rez-de-chaussée

- hall d'entrée ;
- bureaux administratifs : direction et secrétariat ;
- locaux techniques : cuisine, lingerie, atelier, vestiaires et salle du personnel ;
- salle de restaurant des résidents ;
- terrasse aménagée ;
- Locaux de rangements pour le personnel ;
- bureaux de l'équipe médicale : médecin coordonnateur, psychologue et ergothérapeute ;
- petit salon aménagé, télé, repos, bibliothèque et salle d'activité;
- bureau des infirmières ;
- salle de transmissions.
- salle de bain / douche commune

L'architecture de cet espace permet un accompagnement de qualité des résidents concernés pour l'ensemble des actes de la vie quotidienne.





- **1^{er} étage**

- salon d'activité et bibliothèque;
- salon de coiffure ;
- espaces de rangement pour le personnel ;
- salle de bain / douche commune



- **Votre chambre**

L'établissement est doté de 2 chambres doubles et de 64 chambres simples. Les chambres individuelles ont en moyenne une superficie de 21m² sur le nouveau bâtiment, et 16m² sur l'ancien sont équipées d'un lit médicalisé et de placards avec penderie. Elles peuvent être meublées par vos soins avec du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et



de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre.

Un système d'appel est présent dans la chambre, à la tête du lit et dans la salle de bain en cas de besoin.



Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Les petites réparations éventuelles sont réalisées par un ouvrier d'entretien.

Le tour de la résidence, clôturé, est aménagé d'espaces verts : parc arboré, terrasse aménagée vous permettent de profiter de la belle saison et sont des éléments favorisant l'organisation de fêtes en période estivale.



2. Une restauration de qualité



Manger doit avant tout être un plaisir : goûter, sentir, regarder et partager.

A ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.



➤ Une restauration traditionnelle

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. La société Acsent assure cette prestation.



Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner : de 7h45 à 9h00 ;
- Déjeuner : 1^{er} service à 12h10 / 2^{ème} service à 12h20 ;
- Collation : 15h30 à 16h00
- Dîner : 1^{er} service à 18h20 / 2^{ème} service à 18 h30 ;
- Collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent

Le repas est en général servi en salle à manger. Il pourra être pris en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou en salle à manger.

➤ **Des animations autour du repas**

Nous organisons des repas à thèmes, qui vous permettront peut-être de découvrir de nouvelles saveurs et de voyager. Nous vous solliciterons pour élaborer les thèmes en fonction de vos envies.



Nous invitons vos familles deux fois dans l'année à venir déjeuner ou goûter avec nous : pour Noël et à l'été. Ces rencontres constituent des moments importants de convivialité.



3. Les autres services proposés

- **Le linge**

Chaque résident amène son linge personnel, ainsi que son linge de toilette, marqués à son nom. Pour vous aider, et afin de remédier aux délais de traitement du linge en collectivité, un trousseau minimum vous est indiqué à l'entrée.

L'EHPAD assure l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec. Le linge doit être marqué avec des étiquettes tissées. Le linge non marqué n'est pas traité par l'établissement.

La structure fournit les draps et couvertures. Le linge à plat (draps et taies) d'oreiller est entretenu par une société extérieure.

- **Autres services**

Le courrier est distribué chaque jour sauf pendant le week-end, en dehors du journal qui est remis le samedi. Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement

Une coiffeuse intervient de manière hebdomadaire. Les tarifs sont affichés. Vous avez toutefois la possibilité de bénéficier des services d'un coiffeur de votre choix.

Une esthéticienne intervient une fois par mois, au frais des résidents. Les tarifs sont affichés.

Les visites sont autorisées tous les jours de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30. Pour des raisons exceptionnelles ou médicales, ces heures de visite peuvent être étendues avec l'accord préalable de l'équipe médicale. Il est souhaitable d'éviter les visites au moment des soins et des repas.

Le culte

peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées 2 fois par trimestre.



IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national de Pré Admission – Via trajectoire en EHPAD et ses deux volets : administratif et médical. Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier d'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

- Photocopie du livret de famille ;
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de l'attestation de carte vitale et attestation de droits;
- Carte vitale et carte de mutuelle réactualisées annuellement ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile réactualisée annuellement ;
- Avis d'imposition ou de non-imposition ;
- Justificatif des ressources ;
- Relevé d'identité bancaire.

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement, les droits des usagers, la liste des personnes qualifiées et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en EHPAD, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

**L'équipe des Fleurs de Gambetta
vous souhaite un agréable séjour**

